



Baisse sur contrat de travail

Par **alines**, le **14/03/2013** à **14:49**

Bonjour, je suis assistante maternelle en creche famililalle du chru de tours ma directrice veut me reduire un de mes contrats de 151h a 70 h je lui dit qu'elle devait me consulter avant pour accord elle me repond non pas le choix peut elle m'impser cette baisse? Merci

Par **pat76**, le **14/03/2013** à **17:58**

Bonjour

Votre directrice ne peut en aucun baisser les heures de travail d'indiquer sur votre contrat de travail sans votre accord.

Je suppose que vous avez des représentants du personnel au CHRU de TOURS. Il serait opportun de leur expliquer votre situation.